

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 5 (1913)  
**Heft:** 6

**Rubrik:** Mouvement syndical international

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 24.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

ou de diminution d'heure de travail, tandis que le groupe, dont le but est de former des socialistes en vue de la conquête totale du pouvoir politique, bah!... il n'est pas à craindre tout de suite! Il ne porté pas atteinte immédiatement au porte-monnaie et dame! après nous la fin du monde! Tel est le raisonnement de nos possédants fonciers!

C'est pourquoi il serait fou et insensé de délaisser l'action politique pour l'action syndicale — comme le demandent certains camarades. Et si cette idée avait jamais le malheur de prévaloir dans le monde ouvrier — ce qui n'arrivera assurément pas — les militants socialistes et ouvriers des campagnes pourraient se croiser les bras et assister impassibles aux combats que livrerait le prolétariat urbain — mobilisé dans ses syndicats — contre le vieux monde capitaliste.

Il n'y aurait plus de place pour eux dans l'armée révolutionnaire en marche vers l'expropriation libératrice!

Or, comme ils ne veulent pas être des spectateurs, mais des combattants, ils choisissent le terrain où ils sont les plus solides et les mieux placés pour livrer la bataille à l'ennemi. Et ce terrain, qu'on le veuille ou non, c'est le terrain politique.

(*Le Socialisme.*)

Compère-Morel.



## Mouvement syndical suisse.

### Typographes de Genève.

*Levée de boycott.*

Ensuite d'une conférence, tenue à Genève le 11 juin dernier, entre les représentants de la Société des maîtres imprimeurs, de la Fédération des typographes et des journaux intéressés, une entente est intervenue, mettant fin au cartel, excluant tout ouvrier syndiqué, formé entre le *Journal de Genève*, *La Suisse* et *la Tribune de Genève*, rendant ainsi à chaque maison sa complète liberté, relativement à l'embauchage des ouvriers.

Une entente est également intervenue entre la Fédération des typographes et la *Tribune de Genève*, relativement à l'entrée d'ouvriers syndiqués dans cette maison.

En conséquence, le Comité central de la Fédération des typographes déclare que le boycott qui pesait sur la *Tribune de Genève* est levé dès ce jour.

Nous profitons de l'occasion pour remercier tous les camarades qui nous ont secondés.

*Lausanne, le 12 juin 1913.*

Fédération des typographes de la Suisse romande.

*Le Comité central  
de la Fédération des typographes  
de la Suisse romande.*



## Mouvement syndical international.

### Belgique.

#### Congrès syndical.

Invité par la Commission syndicale belge à se faire représenter au XVme congrès national, le comité de l'Union syndicale a chargé le soussigné à se rendre à Bruxelles pendant les jours du 14 au 16 juin.

Disons tout de suite que nous avons été reçus et soigné avec toute la bienveillance et la bonne fraternité propres à nos camarades belges.

La Confédération générale du Travail de France avait délégué le camarade Demoulin, de Paris, la centrale syndicale hollandaise le camarade van Zuphen, d'Amsterdam, et les syndicats de la Roumanie s'étaient fait représenter par le camarade Marinescou, de Bukarest. C'était la première fois qu'une délégation étrangère aussi nombreuse assistait à un congrès syndical belge.

Le congrès fut ouvert le dimanche matin (15 juin), à 10 heures, par le camarade Solau, dans la grande salle des spectacles de la maison du Peuple de Bruxelles. Environ 250 délégués étaient présents.

Après avoir salué et entendu les discours et salutations des délégués étrangers, le congrès adopte un ordre du jour, présenté par le bureau pour protester contre l'œuvre de persécution et de basse vengeance dirigée par le gouvernement français contre la C. G. T. et contre les plus dévoués parmi ses militants. Le congrès vota ensuite un second ordre du jour pour protester contre un procès intenté à l'association des typographes bruxellois. Suivant son ordre du jour, le congrès passa à la discussion du rapport de gestion.

Dans sa première partie, ce rapport informe les délégués sur les efforts et démarches faits par les membres de la centrale des syndicats pour augmenter l'effectif de cette dernière. Ainsi, en 1911, la centrale syndicale belge réunissait environ 50 fédérations et groupements syndicaux divers avec un effectif total de 77,000 membres (chiffre rond) et, en 1912, il restait encore 40 organisations, mais l'effectif avait monté à 116,000 membres. Pendant ces dernières années, le moment de centralisation a fait passablement de progrès dans l'organisation syndicale belge. S'il existe encore de nombreux groupements de syndicats non centralisés en Belgique, les beaux résultats obtenus depuis que la centralisation est devenue plus forte contribueront sans doute à pousser les plus hésitants parmi les syndicats belges à se joindre, sinon à former eux-mêmes une organisation centrale.

Le rapport contient en outre des renseignements sur l'activité de la commission centrale pour obtenir l'unification et pour trancher des différends dans les syndicats. Puis on est renseigné sur les assurances sociales et sur la législation ouvrière, sur les mouvements de salaire et luttes économiques qui se produisirent en Belgique dans le courant de l'année 1912.

La seconde partie du rapport rend compte de la situation financière et de l'état du journal de la centrale syndicale belge. La troisième et dernière partie du rapport contient un exposé des conditions d'apprentissage dans les différentes industries et de la législation sur l'apprentissage en Belgique.

Les délégués qui ont parlé sur le rapport du secrétariat ont regretté que la propagande pour la semaine anglaise ait été négligée; que la commission syndicale n'ait pas insisté auprès de certaines corporations pour le dernier mouvement de grève générale; qu'au lendemain de la grève, il n'y ait pas en un acte de protestation contre les menées des jaunes.

Les interpellateurs se sont plaint que la commission syndicale soit trop un appareil d'enregistrement.

En répondant aux interpellateurs, le camarade Bergmans, secrétaire, a indiqué quelle était la nouvelle situation par suite de l'introduction de la méthode centraliste dans les organisations. Il a dit qu'en raison du nombre croissant des affiliés et du nombre des services à assurer, le bureau se trouvait débordé.

Néanmoins, la commission exécutive n'a pas cru devoir suivre le compagnon Bergmans dans sa réponse aux interpellateurs et elle a demandé au congrès de charger la commission syndicale de solutionner la crise actuelle en votant l'ordre du jour ci-dessous :

« Le congrès charge la commission syndicale d'examiner la division du travail, l'activité et la responsabilité des secrétaires et de prendre dans les trois mois toutes les mesures utiles pour développer l'influence et le rôle de la commission syndicale et d'éviter que pour le prochain congrès les griefs qui existent actuellement et dont le bureau ne peut, en ce moment, à cause de circonstances spéciales, porter l'entièvre responsabilité, soient éliminés. »

Cet ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

Le prolétariat belge souffre, en effet, d'une crise de croissance et il est apparu au congrès que des modifications profondes devaient être apportées dans les rouages de l'organisation.

Le rapport financier n'a donné lieu à aucune discussion et a été adopté à l'unanimité.

Le rapport du secrétariat a été approuvé par 30 voix contre 8.

Au cours de la seconde journée, le congrès s'est occupé de la centrale d'éducation. Les camarades belges veulent qu'il y ait à leur commission syndicale un office de renseignements et de statistiques établissant la situation industrielle du patronat, mettant des armes à la disposition de la classe ouvrière pour combattre le capitalisme.

Le congrès a décidé que cet office de renseignements vivrait désormais à l'aide de subsides syndicaux, et, pour débuter, il a décidé la suppression de la caisse de réassurance de grèves en affectant une partie de cette caisse à la centrale d'éducation.

Puis le congrès a longuement examiné la question de l'apprentissage et des écoles professionnelles. De beaux discours ont été prononcés sur cette question par les compagnons Marius Renard, Rousseau et Theunissen.

En Belgique comme chez nous, on veut éléver la mentalité de la classe ouvrière, développer les capacités intellectuelles et techniques des travailleurs et alimenter la lutte contre le capitalisme, de connaissances plus grandes.

C'est dans cet esprit que le congrès a admis les conclusions du rapport qui lui était présenté et voté un ordre du jour dans ce sens.

Après avoir pris connaissance d'un exposé de la situation dans le grand conflit des carrossiers de Bruxelles, le congrès vota un ordre du jour pour encourager les victimes du lock-out qui sont au nombre de 1500 en lutte contre un patronat qui se refuse de traiter avec l'organisation syndicale des ouvriers.

Sur ce le congrès admet les vœux émis concernant la publication des rapports deux mois avant le congrès et la convocation des congrès des fédérations syndicales.

\* \* \*

Nous avons eu l'impression que le congrès aurait pu être un peu mieux fréquenté. Il semble que les efforts extraordinaires, exigés de la part des organisations syndicales belges à l'occasion de la grève générale, aient absorbé les militants et les hommes de confiance au point de laisser ressentir une certaine fatigue qui disparaîtra au fur et à mesure que, par l'organisation centrale, le travail aura été simplifié.

Le mouvement et l'organisation des travailleurs belges nous paraissent tout particulièrement intéressants, parce que la Belgique est, à notre avis, le seul pays où l'unité complète de l'organisation ouvrière syndicale, politique et coopérative existe. En effet, ces trois organisations n'ont pas chacune son existence séparée et des rapports d'entente entre elles comme c'est le cas chez nous. En Belgique, l'ouvrier syndiqué est en même temps membre du parti socialiste et membre de la coopérative socialiste. D'autre part, les camarades intellectuels belges ont également leur syndicat affilié à la centrale nationale des syndicats. Il n'y a que l'administration de séparée et encore cette séparation n'est point absolue. Ainsi le mouvement ouvrier belge nous apparaît comme un géant dont le parti socialiste représente la tête, pendant que les organisations syndicales forment le tronc, les membres, les muscles et le système nerveux, et que l'organisation coopérative remplit les fonctions des poumons, du sang et des intestins.

L'un est incapable de vivre sans l'autre. Tous ils se partagent les succès, les avantages acquis, mais aussi les défaites, les défections et les douleurs.

Nous avons vu ce géant en lutte lors de la grève générale. Il n'y a aucun doute que le prolétariat belge, qui a su donner ce magnifique exemple d'union, de solidarité et de discipline, finira par disposer un jour des forces nécessaires pour briser définitivement la puissance de ses ennemis, le capitalisme et le cléricalisme.

En attendant nous remercions les camarades de la C. C. S. pour le bon accueil et l'hospitalité dont ils ont gratifié les délégués étrangers.

A. H.

### La lutte des cigariers hollandais.

Nos camarades de la Commission syndicale nationale de Hollande ont mené une lutte dans ces dernières semaines qui s'est terminée par une brillante victoire et qui mérite d'être enregistrée dans les annales du mouvement syndical international.

Depuis longtemps déjà, les cigariers de ce pays avaient décidé d'entamer un mouvement pour faire augmenter les salaires dérisoires payés jusqu'à ce jour.

Afin de pouvoir atteindre un résultat, les quatre organisations ouvrières (l'Union centrale des cigariers de la Hollande, affiliée à la N. V. V., le syndicat catholique, le syndicat chrétien et le syndicat libre) avaient décidé de s'entendre pour mener la lutte de commun accord.

Ces différents groupements voulaient obtenir une réglementation d'un salaire fixe pour tout le pays.

Des négociations furent entamées avec les diverses associations patronales. Comme ces derniers ne répondirent pas à l'invitation des associations ouvrières, celles-ci décidèrent de commencer la lutte dans quelques sections seulement.

A Amsterdam, les patrons avaient fait des propositions qui furent acceptées par les ouvriers. Un accord fut signé le 14 novembre 1912.

Une grève éclata à Bois-le-Duc. Celle-ci fut vite terminée à la suite de l'intervention de l'évêque. La plupart des cigariers intéressés dans cette grève étaient membres de l'organisation catholique. Un conseil d'arbitrage avait été constitué; celui-ci indiqua une solution au conflit, sans cependant apporter une amélioration pour les travailleurs.

La grève fut proclamée le 20 janvier à Rotterdam, à Dordrecht et à Gorinchem.

Le nombre de grévistes pour ces trois villes était respectivement de 325, 50 et 40, soit un ensemble de 415 participants, dont 263 étaient affiliés au syndicat de la N. V. V. La Fédération des fabricants exigea que ces grèves cessassent immédiatement, sinon elle proclamerait le lock-out pour le 10 et, au plus tard, pour le 17 février.

Les ouvriers ne se laisserent pas influencer par cette menace et le lock-out éclata le 17 février.

Les patrons d'Amsterdam, qui venaient de conclure un arrangement avec leurs ouvriers, refusèrent de se solidariser avec les autres fabricants. Sous la pression des autres patrons, ils finirent cependant par se mettre d'accord avec les autres employeurs et ils fermèrent leurs ateliers à partir du 3 mars.

Avec le nombre de grévistes des trois autres villes, le nombre des participants à la lutte était de 4751, réparti comme suit: l'Union centrale, 3006 membres; l'Union libre, 886; les catholiques, 470 et les chrétiens, 389.

Le 3 mai, les quatre comités ouvriers présentèrent un barème comprenant un tarif des salaires pour tout le pays, mais qui était cependant inférieur aux revendications présentées antérieurement.

Quelques jours après, une réponse émanant du comité de la Fédération des fabricants et non de la commission des salaires, parvint aux délégués des associations ouvrières. Elle fit part que les représentants des fabricants étaient prêts à négocier à nouveau sur les propositions des salaires «diminués», et à condition que les comités des syndicats ouvriers seraient nantis d'un mandat leur permettant de prendre éventuellement une décision.

Le 19 mai eut lieu la réunion projetée. Les patrons acceptaient complètement les propositions faites par les ouvriers à la date du 3 mai.

Ce fut un succès considérable, non seulement pour la meilleure réglementation des salaires qui en est résultée, mais aussi parce que les salaires furent portés à une échelle dont les ouvriers peuvent se réjouir.

On sait que l'ouvrier cigarier travaille aux pièces. Les salaires minima pour le travail au moule sont à présent fixés à 4 florins (1 florin = fr. 2.10) par mille cigares, de telle manière que ces salaires sont augmentés de fl. 0.25 à 1 florin.

Pour le travail à la main, les prix, qui avant étaient généralement de 5 fl. à fl. 5.50, sont portés à fl. 5.50 et 6.25.

A Dordrecht, La Haye, Rotterdam et Amsterdam, les minima de salaires sont bien supérieurs et le travail au moule est payé à fl. 4.25 à 5.25, tandis que l'ouvrage à la main est fixé à fl. 6.75 et 7 florins.

Ce changement présente pour les ouvriers une augmentation d'au moins fl. 0.50, tandis que certains gagnent jusqu'à 3 florins en plus par semaine.

La moyenne de l'augmentation de salaire est d'un florin par semaine pour tous, à tel point que l'augmentation immédiate des salaires représente environ une somme de 5000 florins par semaine ou 250,000 florins par an. Cette somme est cependant plus élevée, car les patrons non syndiqués augmenteront également le salaire.

Ces salaires concernent exclusivement les cigares ordinaires. Il a été stipulé que les modèles difficiles et extraordinaires doivent être payés à un salaire plus élevé. Si le cigare doit dépasser 116 millimètres, il sera payé un supplément de 5 centimes pour chaque fraction de 5 millimètres en plus. Des soins spéciaux au cigare assurent aussi un paiement supérieur.

Pour ce qui concerne le travail au moule, une clause a été adoptée, stipulant que le cigarier doit avoir 15 moules à sa disposition; s'il doit travailler avec un nombre inférieur, le salaire sera augmenté. Pour 14 moules, le salaire augmente de 50 centimes; pour 10 moules, 1 franc, etc.

S'il est établi que les fabricants non affiliés à la Fédération patronale payent des salaires plus élevés, une modification au tarif des salaires sera également prise en considération pour les années suivantes.

Il a également été stipulé que le tabac doit être complètement apprêté et propre avant d'être remis au cigarier. Au cas, cependant, où ce dernier est quand même

chargé de la préparation du tabac, telle que mouiller, etc., il doit toucher une rémunération extraordinaire.

Il a également été adopté que les salaires des autres travailleurs de l'industrie du tabac, tels que: assorteurs, colleurs, etc., devront être revisés pour le 1<sup>er</sup> juillet. Si cette révision se ferait plus tard, les changements apportés aux salaires devront avoir un effet rétroactif à cette date.

Les cigariers hollandais ont remporté une belle victoire. Suivant ce qui nous a été assuré par des hommes compétents du métier, une telle réglementation du salaire n'existe pas encore sur le continent. A présent, nous pouvons dire que les conditions de travail des cigariers néerlandais sont réglées.

Ce sera évidemment un stimulant pour travailler plus fermement au renforcement de leur organisation. Des 14,000 ouvriers adultes occupés dans cette industrie, 10,000 sont organisés. Il est dès à présent certain que d'ici quelques années tous les travailleurs du tabac seront groupés dans le syndicat. La victoire actuelle y contribuera énormément.

Afin d'être plus puissants encore pour les luttes de l'avenir, le comité de l'Union centrale des cigariers et autres travailleurs du tabac a décidé que les cotisations à verser à la caisse centrale sera portée, à partir du 1<sup>er</sup> juin dernier, de 21 à 25 cents (environ 52 centimes). Cette augmentation donnera à cette organisation, qui compte plus de 5000 membres, une somme de 500 francs par semaine en plus.

La N. V. V. peut se réjouir du résultat obtenu. C'est, en effet, son organisation qui a le plus courageusement tenu tête aux patrons. C'est le concours apporté par toutes les organisations affiliées à la centrale syndicale qui a permis aux camarades en lutte à résister pendant 12 à 18 semaines sans avoir été obligés à se courber aux exigences patronales. A la date du 20 mai, les organisations affiliées à la N. V. V. avaient réuni une somme de 297,716 francs 35 centimes pour soutenir la grève. Cette somme fait honneur à la solidarité des travailleurs.

L'année dernière, les ouvriers verriers de la Hollande ont réussi à faire abolir le travail de nuit, et maintenant ce sont les cigariers qui remportent une victoire. Ce sont deux faits qui comptent dans l'histoire du mouvement syndical de nos camarades du nord. C'est une garantie pour les organisations ouvrières que les syndicats «modernes» de la Hollande sauront encore, là où ce sera indispensable, faire leur devoir de solidarité, afin d'améliorer la situation de leurs affiliés.

Corn. Mertens.

## Italie.

### La grève de Milan.

C'est la grève générale à Milan qui vient de secouer les masses prolétaires italiennes. La grève générale de Milan si elle ne s'est pas étendue à toute la péninsule, y a trouvé du moins un profond retentissement.

L'événement qui a déchaîné la crise paraît disproportionné avec ses effets. Il en est toujours ainsi lorsque le mécontentement est grave et général; il suffit alors d'une cause futile en apparence pour déclencher de vastes manifestations.

A l'occasion d'une grève, dans une importante usine de Milan, des ouvriers avaient lancé quelques pierres et brisé quelques vitres. Les autorités en profitèrent pour sévir avec une sévérité inouïe contre dix-huit militants que les tribunaux condamnèrent à de lourdes peines. Le mécontentement dans la classe ouvrière éclata. Il faut dire qu'à Milan comme dans tout le pays le chômage est intense; depuis près d'une année le nombre des chômeurs dans cette ville varie de trente à cinquante mille. En outre, le gouvernement est obligé à cause de l'entreprise tripartite de maintenir sous les armes des contingents extraordinaires, tandis qu'il engloutit pour le même but

des centaines de millions les uns après les autres. La gloire ne compense pas de pareils sacrifices pour ceux qui souffrent de la misère. Lundi passé cent mille travailleurs ont donc répondu à l'appel des organisations ouvrières, des meetings de trente mille personnes ont eu lieu et la vague des manifestants, brisant les cordons de troupes et de police est venue battre les quartiers riches du centre, arrêtant pendant deux jours la circulation des tramways. A la fin du deuxième jour, le comité de grève après une entrevue avec le préfet obtenait de celui-ci la promesse que les démarches nécessaires seraient faites pour soumettre la cause des dix-huit condamnés à l'examen d'une cour de justice supérieure et la reprise du travail fut décidée pour mercredi.

La portée de cette grève dépasse de beaucoup ce dernier résultat. En produisant dans d'innombrables villes des meetings de protestation extrêmement fréquentés, elle a permis au mécontentement général de prendre une forme unique et de se manifester, et l'ampleur même de la manifestation est de nature à renforcer le courage des mécontents et à leur donner le sentiment de la solidarité. C'est probablement depuis le commencement de la guerre de Libye le premier événement important qui a permis de rallier le prolétariat militant d'Italie divisé par la défection patriotique de certains chefs. *C. Naine.*

*NB.* Malheureusement les conclusions de notre ami Charles Naine ne sont pas absolument exactes.

A part la division due au patriotisme, il existe dans les organisations ouvrières italiennes une division due à l'influence de l'anarchisme dans les syndicats. Cette dernière division ne sera malheureusement en rien diminuée par les dernières grandes grèves de Milan.



## Notes statistiques.

### Le mouvement syndical international en 1910—1911.

Du rapport du Secrétariat central international qui vient de paraître, nous extrayons les chiffres ci-dessous, qui montrent le mouvement syndical en progrès presque général sur l'année précédente.

La liste A donne l'ensemble des travailleurs syndiqués par pays; la liste B, le nombre des syndiqués appartenant à l'organisation confédérale centrale de chaque pays:

A

	En 1910	En 1911
Allemagne	2,688,144	3,061,002
Angleterre	2,440,723	3,010,346
Etats-Unis	1,710,433	2,282,361
France	977,350	1,029,238
Italie	733,558	709,943
Autriche-Hongrie	551,084	605,534
Hollande	143,850	153,689
Danemark	123,864	128,224
Suède	121,180	116,500
Belgique	128,928	92,735
Espagne	40,984	80,000
Suisse	93,797	78,119
Norvège	47,453	53,830
Finlande	24,928	19,640
Serbie	7,418	8,337
Roumanie	8,515	6,000
Bulgarie	3,000	—
	9,905,189	11,435,498

	A	B
Allemagne	2,017,298	2,339,785
Angleterre	710,994	861,482
Etats-Unis	1,710,433	1,775,000
France	340,000	450,000
Italie	359,883	384,446
Autriche-Hongrie	498,235	529,854
Hollande	44,120	52,235
Danemark	101,563	105,269
Suède	85,176	80,129
Belgique	68,984	77,224
Espagne	40,984	80,000
Suisse	63,863	78,119
Norvège	46,397	53,475
Finlande	15,346	19,640
Serbie	7,418	8,337
Roumanie	8,515	6,000
Bulgarie	3,000	—
	6,121,511	6,900,995

### Les bénéfices au P.-L.-M.

Les résultats de l'exploitation des chemins de fer par la Compagnie du P.-L.-M., ne sont pas de nature à mécontenter les actionnaires les plus avides.

De 1901 à 1911 l'augmentation a été de 95 millions de francs, ce qui représente, pour ces sept années, une moyenne annuelle de 13 millions 600,000 francs.

L'année 1911 a donné les résultats suivants:

Recettes	557,350,519 francs
Dépenses	307,524,028 »

Produit net 249,826,491 francs

Tous frais payés, l'exploitation du réseau P.-L.-M. a donc laissé un bénéfice net de 55 fr. 18 par 100 francs de recette réalisée, autrement dit le coefficient d'exploitation a été de 55 fr. 18 pour cent.

De 1910 à 1911, les recettes ont progressé de francs 20,282,600.

Les dépenses ont augmenté de 18 millions 892,993 francs, laissant un bénéfice net de 2 millions 202,200 fr. de plus qu'en 1910.

### Union suisse des fédérations syndicales.

#### Quittance.

#### Collecte pour les syndicats de Serbie et de Bulgarie.

Société suisse du personnel des locomotives, sections: Bâle fr. 75.—, Biasca 25.—, Biel 55.—, Genève 20.—, Neuchâtel 32.—, Olten 35.—, Payerne 10.—, Rapperswil 80.—, Renens 50.—, Rorschach 38.—, St-Gall 23.—, Winterthour 64.—. Total Fr. 507.—  
Quittance du 31 mai 1913 . . . . . „ 2155.— Fr. 2662.—

#### Collecte pour les ouvriers cigariers des Pays-Bas.

Fédération des ouvriers sur métaux . . . . Fr. 200.—  
Fédération des ouvriers de l'alimentation . „ 125.—  
Fédération des ouvriers coiffeurs . . . . „ 15.—  
Union des Lithographes . . . . . „ 100.—  
Fr. 440.—

Berne, le 30 juin 1913.

*J. Degen, caissier.*